



Angers, le 18 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Canicule : Angers renforce la prévention et l'accompagnement

Face à l'épisode de chaleur que nous traversons, la Ville d'Angers déploie un ensemble de mesures pour protéger les habitants, en particulier les plus vulnérables. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan de gestion de la canicule, activé dès le passage en vigilance orange par Météo France.

Ce matin, le Préfet a annoncé déclencher le premier niveau du plan ORSEC sur la gestion sanitaire des vagues de chaleur à compter du 19 juin. Par conséquent, les services de la Ville d'Angers renforcent le dispositif déployé pour prévenir et accompagner les publics les plus vulnérables face aux fortes températures.

Une surveillance accrue dans les crèches et les EHPAD

La grande majorité des crèches de la Ville sont équipées d'une pièce fraîche, permettant d'accueillir les enfants et le personnel durant les périodes de forte chaleur. Dans les trois crèches qui ne disposent pas encore de pièces fraîches et dont les travaux d'équipement sont en cours, un protocole de protection des enfants est mis en place (brumisateur, rafraîchissement, hydratation...).

Dans les résidences autonomie de la Ville d'Angers, les procédures internes de vigilance ont été renforcées : une surveillance systématique des résidents à risques est mise en place et les soins et les animations ont été adaptés.

Des dispositifs de veille adaptés aux personnes vulnérables qui vivent à domicile

La Ville met en place une veille estivale pour accompagner les Angevins les plus fragiles pendant ces périodes sensibles. Grâce à cette démarche, chacun peut demander à être contacté régulièrement par des volontaires en service civique (Unis-Cité), des bénévoles ou des agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui s'assurent que tout va bien et qu'une aide puisse être apportée si besoin.

Cette veille, gratuite, s'adresse aux personnes vivant à domicile qui ont plus de 65 ans ou plus de 60 ans et sont reconnues inaptes au travail, ou encore aux personnes en situation de handicap, de vulnérabilité ou d'isolement. Pour s'inscrire, il faut contacter Cap seniors & aidants au 02 41 05 49 05,

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr

presse.angers.fr

par mail cap.seniors.aidants@ville.angers.fr ou sur le site de la ville d'Angers : [Se signaler en cas de canicule ou de grand froid : Angers.fr](#). Un formulaire peut aussi être complété dans les résidences autonomie de la Ville.

Des horaires de travail adaptés

Les chantiers réalisés par les agents de la Ville d'Angers sont passés en horaire d'été depuis la fin du mois de mai. Par ailleurs, la fermeture des déchèteries a été avancée à 14h45. Compte tenu de la vigilance orange, les déchèteries fermeront à 12h30 ces vendredi 20 et samedi 21 juin 2025 (le dimanche, l'horaire de fermeture habituel à 12h00 reste inchangé).

La Ville laisse le soin aux entreprises travaillant sur l'espace public d'adapter leurs horaires pour que les ouvriers n'exercent pas leurs activités durant les moments de la journée où les températures sont les plus élevées. En conséquence, certains chantiers démarreront plus tôt le matin.

Des lieux frais accessibles à tous

Pour que les Angevins puissent profiter de lieux de fraîcheur, l'ouverture des parcs et des jardins sera exceptionnellement élargie, tous les jours, jusqu'à 22h00. A l'exception du parc de Pignerolle et du parc de la Garenne qui fermeront aux horaires habituels.

Les gestes qui protègent

Dans l'ensemble de sa communication, la Ville d'Angers rappelle les bons gestes à adopter en cas de périodes de fortes chaleurs. Une page sur le site Internet de la Ville recense les points d'eau et les points de fraîcheur à Angers. Les réseaux sociaux de la Ville relaient également les bons gestes à adopter lors des périodes de canicule.